

# ACTION URGENTE

## LEYLA AL DARMALALLI A ÉTÉ LIBÉRÉE

**Leyla al Darmalalli, qui résidait depuis longtemps au Koweït, a été libérée de prison. Elle est rentrée en Égypte de son plein gré.**

**Leyla Mohammad Ali al Darmalalli**, une Égyptienne de 66 ans qui vivait au Koweït depuis 40 ans, est rentrée de son plein gré en Égypte le 23 octobre. Elle était détenue dans le quartier pour femmes de la prison centrale de Koweït depuis le 2 septembre, date à laquelle elle a été arrêtée alors qu'elle allait rendre visite à son fils Abdullah Fairouz dans cette même prison. Son avocat avait déposé un recours contre l'arrêté d'expulsion qui la visait en invoquant le fait que son permis de séjour était valide jusqu'en 2017, qu'elle ne représentait aucune menace pour les autorités et qu'elle était mère de citoyens koweïtiens dont elle était dépendante pour des soins, en raison de sa mauvaise santé. Un tribunal général avait fixé au 10 février 2015 la première audience consacrée à cette affaire, mais la date a été avancée au 16 décembre 2014 à la demande de son avocat.

Pendant sa détention, Leyla al Darmalalli a été autorisée à voir des médecins plusieurs fois car elle est diabétique, utilise un fauteuil roulant et souffrait de douleurs dorsales. Le matelas de sa cellule n'était pas adapté et elle avait fini par dormir dans son fauteuil roulant. La canne qu'elle utilisait pour se rendre aux toilettes lui avait été confisquée. Estimant que, au vu des conditions de sa détention, elle ne pouvait plus attendre la fin de la procédure contestant son expulsion, elle a quitté le pays volontairement.

Son fils, Abdullah Fairouz, est un défenseur des droits humains injustement reconnu coupable d'insulte envers l'émir du Koweït et condamné à cinq ans de prison en première instance. Il a ensuite été condamné à deux années d'emprisonnement supplémentaires, mais on ignore s'il doit les purger en même temps que sa peine actuelle ou à l'issue de celle-ci. Cet homme est un prisonnier d'opinion.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part du Réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

Ceci est la première mise à jour de l'AU 224/14. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE17/007/2014/fr>.

Nom : Leyla al Darmalalli  
Femme

Informations complémentaires sur l'AU 224/14, MDE 17/010/2014, 2 décembre 2014

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

